

Séance du 16 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars à 9h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi.

Date de convocation : le 10 mars 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part au vote
31	31	23

Objet de la délibération : AFFECTATION DU RÉSULTAT CONSTATÉ AU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

23-03-16/06

Conseillers à voix délibérative ayant pris part au vote :

M. PALMIERI	Maire de La Farlède – 1 ^{er} Vice-Président
M. AYCARD	Maire de Belgentier – 2 ^e Vice-Président
M. FABRE	Maire de Solliès-Toucas – 3 ^e Vice-Président
M. GERARDIN	Maire de Solliès-Ville – 4 ^e Vice-Président
Mme XICLUNA	Conseillère communautaire – commune de Belgentier
M. MATTEODO	Conseiller communautaire – commune de Solliès-Toucas
Mme DRELON	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Toucas
M. CALONGE	Conseiller communautaire – commune de Solliès-Toucas
Mme RAVINAL	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
Mme SMADJA	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
M. DUPONT	Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont
Mme FOUCOU	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
M. LAURERI	Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont
M. BOUBEKER	Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont
Mme BELTRA	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
Mme VINCENTS	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
M. HENRY	Conseiller communautaire – commune de La Farlède
Mme MANGOT	Conseillère communautaire – commune de La Farlède
M. BERTI	Conseiller communautaire – commune de La Farlède
Mme EXCOFFON-JOLLY	Conseillère communautaire – commune de La Farlède
M. GENSOLLEN	Conseiller communautaire – commune de La Farlède
Mme FOUASSE	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Ville
M. CASTEL	Conseiller communautaire – commune de Solliès-Ville

Conseillers ayant donné procuration :

M. VITRANT à M. AYCARD
Mme MARTINEZ à M. FABRE
M. JAULT à M. MATTEODO
M. COIQUAULT à Mme RAVINAL
Mme CORPORANDY-VIALON à M. PALMIERI
Mme GAMBA à M. BERTI

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire élit M. FABRE secrétaire de séance.

M. PALMIERI ayant conservé la présidence de séance en l'absence de M. le Président, il expose au Conseil Communautaire les résultats constatés au compte administratif 2022 du budget annexe eau potable comme suit :

.../...

083-248300410-20230316-23_03_16_06-DE
Reçu le 22/03/2023

AFFECTATION DU RÉSULTAT €

RÉSULTAT D'EXPLOITATION	
A - Résultat de l'exercice	280 540.15
B - Résultats antérieurs reportés	808 323.77
C - Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	1 088 863.92
D - Solde d'exécution d'investissement D001 (si déficit cumulé) R 001 (si excédent)	1 331 576.30
E - Solde des restes à réaliser d'investissement	- 287 891.48
F - Besoin de financement (D+E)	0
AFFECTATION du résultat = C	1 088 863.92
G) Affectation en réserves R 1068 Investissement	
H) Report en fonctionnement sur le compte R002	1 088 863.92

Conformément à l'instruction M 49, il convient d'affecter ces résultats.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉLIBÈRE ET DÉCIDE :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

- **D'AFFECTER** les résultats constatés au compte administratif 2022 du budget annexe eau en report, de la façon suivante :

1 088 863.92 € en R002 (résultat d'exploitation reporté)

- **DIT** que ces affectations apparaitront au budget annexe eau primitif 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
pour copie conforme,

Certifié exécutoire compte tenu de sa
transmission en Préfecture du Var le
et de sa publication le



Docteur André GARRON

Président CCVG

Maire de Solliès-Pont

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission, de sa publication ou notification. Il peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.